

PROCES VERBAL DU 30 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le trente septembre à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 21 septembre 2020

Présents : M DAURIAN Bernard, M PORTES Jean Michel, M PLATON Michel, M PLANTON Michel, M RAIMAUT Vincent, M RABALLAND Claude, Mme ABELA Anne Lise, M FRADON Pascal, Mme LAFARGUE Jocelyne, Mme BEZIADE Stéphanie, Mme DARCOS Marie-Laure, Mme LATOURNERIE Marie-Angélique,

Absents excusés : M MAUERHAN Sébastien, Mme LALANE Sylvie,

Procurations : LALANE Sylvie à DUPIOL Jean Claude, MAUERHAN Sébastien à PLATON Michel.

Secrétaire de séance : Mme BEZIADE Stéphanie.

En préambule de la séance, M DOLEUX Sébastien, président de l'Entente Sud Gironde est intervenu pour présenter l'activité du club et les conditions de fonctionnement durant cette période de COVID.

En ouverture de séance M le maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération pour une demande de subvention au titre du DSIL pour le chauffage thermique sur des bâtiments communaux,
- Rectification sur une délibération portant sur le CR4 « Les Mouleyres »

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

I LOGEMENT T3 ST CLEMENT : demande de commandement de payer et procédure d'expulsion DELIB2020/09/39

M le maire explique la situation financière de la locataire au logement T3 de St Clément. Elle y est domiciliée depuis le 12 juin 2019. Elle ne s'est pas acquittée des loyers de juillet 2019 à janvier 2020. Le loyer mensuel est de 336.86 €. La locataire a, durant cette période, encaissé l'allocation logement sans reversement au Trésor Public. Depuis février 2020 la commune perçoit directement l'allocation logement. Toutefois il y a un dû antérieur de 2 358.02 €. Un plan de financement a été mis en place, mais il n'est pas suivi. M le maire a rencontré à plusieurs reprises Mme MONGES Camille pour lui demander de régulariser la situation. A ce jour aucun engagement n'a été respecté.

La locataire ne fait aucun effort pour essayer de rembourser la somme due.

Le bail de location prévoit dans son article 10, une clause résolutoire permettant d'enclencher une procédure d'expulsion.

Pour débiter la procédure d'expulsion, il est nécessaire de mandater un huissier pour un commandement de payer. Une assignation en justice sera réalisée s'il n'y a pas de paiement dans les deux mois après la signification de la procédure à l'intéressée.

Oui le rapport de M le maire,

Le conseil municipal appelé à délibérer, à l'unanimité :

- **Demande** qu'une procédure de commandement de payer lui soit adressée par huissier, et par la suite qu'une procédure d'expulsion soit mise en place,
- **Charge** M le maire de mandater Me FAUCHE Thomas, huissier à Langon pour la mise en application du commandement de payer,
- **Autorise** M le maire à signer tout document nécessaire à cette procédure.

II DENOMINATION DU FUTUR LOTISSEMENT DE 8 LOGEMENTS (GIRONDE HABITAT) DELIB2020/09/40

Dans le cadre de l'opération concernant la construction de 8 logements par Gironde habitat, ces derniers nous demandent de bien vouloir donner un nom à ce futur projet.

Sans proposition de la commune, ils donneront automatiquement le nom de « Résidence des Ruisseaux ».

Le conseil dans son ensemble pense que ce nom ne correspond pas aux dénominations existantes.

Après avoir débattu, le conseil à l'unanimité des membres présents propose de nommer le futur lotissement de Gironde Habitat :

- **Résidence des Cèdres.**

Monsieur le maire est chargé de communiquer l'information auprès de Gironde Habitat.

III DECISION MODIFICATIVE DM2020/09/41

Monsieur le maire rappelle que Mme PETRAULT, du fait de sa reconnaissance de travailleur handicapé, a permis à la commune de bénéficier d'une subvention au titre du FIPHFP de 346.63 € correspondant à l'acquisition de matériel spécifique.

Cette subvention va venir augmenter les recettes d'investissement et augmenter des dépenses d'investissement dans le programme 21 matériel (un lecteur de puces pour identifier les chiens trouvés et 2 panneaux galvanisés pour le city stade seront achetés).

IV CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG (CAB) DELIB2020/09/42

M le maire rapporte qu'une réunion a eu lieu en présence de quelques élus, Mme LAFFARGUE, et Mme LATOURNERIE, de M DUCOS responsable du Centre Routier Départemental de la Gironde, de M Omar SEGHROUCHNI Gironde Ressources afin d'étudier un projet d'aménagement de bourg.

Cette visite portait en priorité sur un rétrécissement du rond-point du bourg où se trouve la plaque dédiée à la mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord. Les gros véhicules (bus, camions) ont du mal à manœuvrer.

Après discussions, plusieurs projets se rapportant à la mobilité, au patrimoine naturel (paysage et bâti) et à l'activité sociale pourraient être inclus dans la convention :

- Le Réaménagement du giratoire, la réfection et le stationnement aux abords de la mairie, la continuité du chemin piétonnier sur la RD12, la création d'accès entre les divers services de proximité, la création de massifs avec des essences et des haies bocagères, avec une réflexion sur l'utilisation de bâtiments actuellement vacants dans le bourg.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de candidater auprès du département de la Gironde pour une Convention d'Aménagement de Bourg regroupant ces projets d'aménagement.
- Charge monsieur le maire de concrétiser ce souhait par un courrier auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental

Une commission de travail est constituée : Mme LAFARGUE Jocelyne, M PORTES Jean Michel, Mme LATOURNERIE Marie-Angélique, M DAURIAN Bernard, M PLATON Michel, MAUERHAN Sébastien, LALANE Sylvie.

Le projet du futur lotissement de Gironde Habitat sera inclus dans cette convention d'aménagement du bourg.

M PLANTON demande s'il y a une avancée sur le devenir des bâtiments de la Famille LABAT.

Dans l'immédiat non, mais par contre les espaces verts de la propriété ont été nettoyés. Il reste encore les haies à tailler.

V DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS INTERCOMMUNALE DE LA CDC DU BAZADAIS. DELIB2020/09/43

M le maire explique, que comme pour la commune, la communauté de Communes du Bazadais doit constituer une commission des impôts directs intercommunale. Elle sera constituée de 20 titulaires et 20 suppléants qui seront, sur proposition, retenus par le service des impôts.

En tant que délégué titulaire de la Communauté de Communes du Bazadais, M le maire est proposé. Un choix définitif sera fait par le service des impôts.

VI SUPPRESSION DU BUDGET N° 278 LOTISSEMENT « LES NOISETIERS » DELIB2020/09/44

M le maire explique que le budget N°278 « lotissements des Noisetiers » est terminé depuis plusieurs années. Il s'agissait du lotissement des trois maisons situées derrière le multiservice. Il est nécessaire, au regard de la comptabilité générale, de supprimer ce budget.

Où le rapport de M le maire,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- . Accepte la clôture et la suppression du budget N°278 « lotissement des Noisetiers ».
- . Charge M le maire d'en informer M le percepteur.

VII CANTINE

La pose des panneaux acoustiques est terminée. Un temps de réverbération d'1,83 seconde avait été mesuré avant les travaux. Une baisse à 0,91 s était prévue avec la pose des panneaux. Le nouveau test est même mieux 0,89 s soit une amélioration de 52 %.

Le résultat obtenu est donc satisfaisant.

VIII SALLE DES FÊTES : TRAVAUX

Les travaux de charpente sont achevés. Les travaux de maçonnerie sont en cours. Ils devraient se terminer d'ici 15 jours. Le SDEEG doit intervenir pour la pose de l'éclairage extérieur.

IX COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

1) Commission Espaces Jeunesse, Social et Associations

Mme LALANE fait un compte rendu de la réunion du 28/09.

Salle des fêtes :

- *Planning des locations de la salle* : il n'y a pas de planning pour l'instant suite aux mesures prises pour le COVID.

Pour 2021, 4 binômes seront mis en place :

BEZIADE Stéphanie/ Sylvie LALANE ; DARCOS Marie-Laure/ ABELA Anne Lise ; PLATON Michel/MAUERHAN Sébastien ; PLANTON Michel/ABELA Anne Lise.

- *Travaux intérieurs de la salle des fêtes* :

Peintures : Des propositions sont faites pour les peintures des murs : du blanc pour le haut, du gris très clair pour le bas ; les encadrements bois, les bandeaux et piliers seront gris anthracite. Un devis sera demandé à M LAGARDERE Peintre.

Electricité : la commission propose le changement des éclairages actuels par des leds. Un devis doit être demandé à Olivier DUSSANS.

- Divers travaux sont à prévoir : bandeaux bois à changer, projecteur extérieur côté cercle à contrôler, cimaise métallique à installer dans la salle, deux portes de la cuisine à réparer ou à changer, joint de la chambre froide à changer. Concernant la sono il faut statuer pour une sono mobile ou fixe.

M le maire rajoute qu'il faut dès à présent réfléchir sur la 2^{ème} tranche de travaux pour l'aménagement d'un local jouxtant la scène.

Ecole : le protocole sanitaire est bien appliqué. La Ste ANSAMBLE livre les repas par la cour de l'école maternelle et utilise le plan incliné pour accéder au réfectoire (plus confortable pour les agents).

Elle rappelle que, pour les parents qui récupèrent les enfants le midi, ceux-ci les attendent dans la cantine.

Pour information les élections des parents d'élèves ont lieu le vendredi 9 octobre de 8h15 à 13 h.

2) Commission Communication

M PLATON prend la parole. Il fait un compte rendu de sa réunion qui a eu lieu fin juillet. Plusieurs plans d'action à travailler :

Actualiser les moyens de communication existants (téléphone, site internet, panneaux d'affichage)

- *Travail sur la Fibre* : la mise en place a pris du retard avec le COVID . Il y a un problème d'entente entre Gironde Numérique et Orange. A ce jour il n'y a pas d'avancée. Aucun délai n'est donné pour les phases restantes. M PLATON reste l'interlocuteur privilégié.
- *Prises de photographies sur la commune,*
- *La mise en place d'un rétroprojecteur* fixe au plafond dans la salle du conseil, relié par un câble optique (prise murale). Coût d'environ 1000 €. 3 devis ont été sollicités (2 sociétés bordelaises et l'entreprise Pariente).
- *Bulletin municipal* : la commission est à la recherche d'un nom. Elle travaille sur un agencement intérieur du document. Elle demande que le mot du maire soit présent à chaque parution. Elle cherche des idées pour la dernière page du bulletin.
- *Internet à l'école* : étude pour centraliser internet et le téléphone à l'école, branchement à la fibre pour harmoniser et diminuer les coûts.
A ce jour environ 435 € par mois pour la téléphonie sur la mairie et sur l'école.

3) Commission paysagère

Mme LAFARGUE prend la parole :

La commission a relevé la gêne de feuilles sur le chemin menant à la ferme de M RAIMAUT.

Un devis d'élagage a été demandé à l'entreprise BONHOMME pour l'élagage de 16 platanes : 2800 € (enlèvement des déchets par les agents communaux).

Il serait nécessaire de faire cette opération tous les 2 ans.

L'autre solution envisagée serait de faire suivre une formation (CASES) aux agents pour utiliser une nacelle.

D'autres arbres seraient à élaguer : peupliers derrière l'épicerie, haies envahissantes.

Mme ABELA propose de faire souffler les feuilles par les agents.

M le maire répond que les feuilles sont soufflées mais uniquement sur les lieux publics.

Mme LAFARGUE rappelle que lorsque les platanes arriveront à une hauteur de 20 m , il sera difficile de les élaguer , et ils deviendront dangereux.

Le conseil municipal donne son accord pour l'élagage des platanes par l'entreprise Bonhomme. Il demande qu'un contrat soit négocié pour un entretien régulier de tous les platanes dans l'agglomération.

Il est demandé un autre devis pour les autres arbres.

Par ailleurs, la commission demande qu'un gros nettoyage à proximité du château d'eau soit entrepris. Il faut tailler les cystes qui gênent la circulation dans le carrefour.

Après discussion, le conseil accepte le devis de 2800 € pour l'élagage des platanes par l'entreprise BONHOMME.

X PROJET CHAUFFERIE THERMIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL **DELIB2020/09/45**

M le maire rappelle que la commune de Cudos est engagée depuis plusieurs années dans des mesures en faveur de l'environnement et dans un respect du cadre de vie sur son territoire. Elle souhaite compléter ces mesures par un projet de rénovation thermique sur plusieurs bâtiments du groupe scolaire avec la création d'une chaufferie collective aux granulés de bois afin de chauffer l'ensemble des bâtiments publics du site. Ce projet concerne les vestiaires, tous les bâtiments de l'école et les 2 logements de St Clément.

Le projet, qui s'inscrit dans le programme territorial de rénovation thermique des bâtiments publics et de production locale d'énergie renouvelable animé par le SIPHEM, va permettre également de soutenir l'économie locale tant pour la phase de construction (100% des lots peuvent bénéficier d'offres de PME locales), que pour l'exploitation (production et fourniture de combustible biomasse, maintenance).

Le montant prévisionnel du projet global est de 219 920 € HT.

- Dont 59 020 € HT pour les travaux de rénovation thermique
- Dont 160 900 €HT pour les travaux de construction de la chaufferie collective

Le plan de financement proposé pour le projet est le suivant :

- Aide Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) : 139 936 €
- Aide du Département de la Gironde : 36 000€
- Autofinancement de la commune : 31 106 €

Les élus s'engagent à lancer le projet de rénovation et de construction de la chaufferie collective aux granulés de bois d'ici les prochains 18 mois, si les aides financières allouées permettent sa réalisation.

L'aide financière qui peut être sollicitée au titre de la Dotation De Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) s'élève à 139 936 €.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de lancer le projet de rénovation et de construction de la chaufferie collective aux granulés de bois d'ici les prochains 18 mois (si les aides financières allouées permettent sa réalisation),
- Autorise M le maire à déposer un dossier de demande d'aide au titre de la DSIL (Dotation de Solidarité aux Investissements Locaux) auprès de l'Etat.

Une économie serait réalisée sur la consommation et donc sur le coût de l'énergie. Il faudra étudier la refacturation aux locataires.

XI CHEMIN CR 4 « LES MOULEYRES » DELIB2020/09/46

Monsieur le maire explique que ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique pour autoriser le déclassement et l'aliénation d'une partie du cr4 en vue d'une régularisation pour une longueur de 75 m. La délibération du 21 décembre 2016 a entériné cette opération.

Mais, suite à la fermeture du cabinet de géomètre et la perte du document d'arpentage, il a été demandé au Cabinet ESCANDES de refaire le document. Sans modifier la tenue du dossier, certaines surfaces sont différentes.

M le maire demande au conseil de bien vouloir accepter et de modifier les surfaces présentes dans le nouveau document d'arpentage.

Vu le nouveau document d'arpentage réalisé par le géomètre,

Après avoir entendu M le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclasser et d'aliéner la partie de la voie communale « Les Mouleyres », pour une longueur de 75 m, en vue d'une rétrocession au propriétaire concerné ;
- de fixer le prix net de vente par la commune à M BARBE Didier à 0.31 € le m2 concernant les parcelles F 1093 (A) pour 2a50 ça soit 78.90 €.
- de fixer le prix net d'achat par la commune à M BARBE Didier à 0,12 € le m2 concernant les parcelles suivantes :
 - Commune de Cudos parcelle E 1271 (D) 5a41ca
 - Commune de Cudos parcelle E 1269 (B) 73ca
 - Soit un total de 6a14ca pour 78.90 €
- d'autoriser M le Maire à signer toutes pièces nécessaires au déclassement et à la vente du Chemin rural concerné.
- que s'agissant d'une régularisation, les frais de géomètre sont à la charge de la commune ;

XII QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Commission de Contrôle : Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire de désigner un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau à l'exception du maire et des adjoints.

M le maire propose le plus jeune des conseillers : M RAIMAUT Vincent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la désignation de M RAIMAUT Vincent dans la commission de contrôle.

Dans cette mission, M RAIMAUT sera assisté d'un délégué de l'administration et d'un délégué du Tribunal de Grande instance.

Ils auront pour mission de s'assurer de la régularité de la liste électorale et de l'examen des recours administratifs.

- 2) Réponse au courrier sur la téléphonie

M le maire fait lecture de la réponse de M le sous-préfet, au courrier commun des maires de Sauviac et Cudos concernant les problèmes de téléphonie mobile sur les deux communes ;

Il s'avère que pour le secteur d'Artiguevieille, l'habitat étant trop dispersé, aucune amélioration n'est envisagée dans l'immédiat.

M le sous-préfet demande que la commune confirme par courrier la couverture dégradée chez les quatre opérateurs dans le centre bourg afin qu'il puisse faire réaliser une étude radio.

Les problèmes ne sont pas sur ce secteur mais bien sur Artiguevieille confirme M le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée aux conseillers :

- DAURIAN Bernard : il explique que les travaux du forage de reconnaissance par l'armée à côté du château d'eau de Sauviac, dans un but de remplacer le forage de Cudos vieillissant ne sont pas concluants : 5m³/h pendant 6 à 7 h.
On peut apporter des améliorations en mettant un solvant et en augmentant le diamètre définitif. Une réponse définitive sera apportée dans 1 mois dès que les résultats des analyses seront connus. Ces résultats détermineront le choix de l'installation du forage.
- PLANTON Michel : Il fait remarquer que certaines signalisations ont été refaites par le Conseil Départemental. Il y a eu des oublis.
Il faudra rajouter « cédez le passage », « 1 stop au chemin piétonnier », « 1 cédez le passage » à Larroudey.
Un devis avait été sollicité par M le maire. Il faudra le réactualiser.
- FRADON Pascal : il fait remarquer que la route RD12 est étroite lorsque des bus et des voitures se croisent.
M le maire répond que, dans le futur, il est envisagé de buser les deux côtés de cette route afin de l'élargir.
- RABALLAND Claude : Il a consulté l'enquête publique sur la métallisation (point délibéré lors de la dernière séance). Il demande où se situe le terrain concerné sur la commune. M le maire répond qu'il s'agit du terrain exploité par M LABREZE lieu-dit l'Arsounayre.
- BEZIADE Stéphanie : Elle demande s'il est prévu une rampe sur le nouveau plan incliné dans l'entrée de la salle des fêtes.
Non, la question sera posée lors d'une prochaine réunion de chantier.
- PORTES Jean Michel : Il demande si le courrier commun entre les communes de Cudos et Bernos, concernant la classe d'occitan a été rédigé ?
Monsieur le maire se charge de le faire.

FIN DE SEANCE 23H40